

Distr. générale 16 mai 2023 Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts du Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

Quarante-deuxième session

Genève, 21-25 août 2023 Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN : **Autres propositions**

Correction terminologique – « Chambre des pompes »

Communication des sociétés de classification ADN recommandées*. **

Introduction

- Dans le texte de l'ADN en français, deux termes similaires sont employés : « chambre(s) des pompes » et « chambre(s) de pompes ».
- L'expression « salle des pompes » est également employée (uniquement aux 9.3.2.17.7 et 9.3.3.17.7 et aux 9.1.0.40.2.1 et 9.3.x.40.2.1).

Proposition de correction

- 3. Il est proposé d'utiliser un terme unique : « chambre(s) des pompes ».
- Dans l'ensemble du texte français de l'ADN, les occurrences de « chambre de pompes » et « salle des pompes » doivent être remplacées par « chambre des pompes », et celles de « chambres de pompes » et « salles des pompes » par « chambres des pompes ».



^{*} Diffusé en allemand par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2023/23.

^{**} A/77/6 (Sect. 20), tableau 20.6.